

Recensement de la population

RIL Millésimé

Le Ril (répertoire d'immeubles localisés) est mis à jour chaque année en collaboration entre l'Insee et votre commune. Il contient à la fois les adresses nécessaires à l'organisation du recensement et le nombre de logements pris en compte pour le calcul des populations légales.

La mise à jour du Ril se fait en continu toute l'année, avec deux étapes importantes de validation et d'enrichissement de la part de vos services :

- une ou deux fois par an, suite à la détection par l'Insee d'évolutions dans l'habitat de votre commune à partir de sources administratives¹. Ces évolutions vous sont soumises pour vérification, dans le cadre de la procédure dite des « Adresses à confirmer » (AAC) ;
- après l'intégration dans le répertoire de vos réponses par la direction régionale de l'Insee, se déroule l'étape dite d'« expertise du Ril », qui consiste en une ultime vérification de son contenu de votre part, au plus tard le 25 juin de chaque année, avant son utilisation pour sélectionner les adresses de la collecte du recensement.

C'est cette version du Ril de votre commune, **en date de l'été 2015**, qui est jointe à ce courrier. Elle a été utilisée pour extraire les adresses de l'échantillon de l'enquête de recensement de 2016.

L'envoi de ce Ril millésimé clôt la mise à jour du Ril pour 2015, et initialise celle de 2016.

Élargissement de l'utilisation du RIL

Le Ril a pour fondement juridique l'arrêté du 19 juillet 2000 portant création d'un traitement automatisé d'informations individuelles relatif à la constitution et à la mise à jour par l'Insee du répertoire d'immeubles localisés (Ril) modifié par l'arrêté du 9 octobre 2002 du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

L'arrêté du 20 août 2009 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2000 **autorise à utiliser le Ril pour accomplir des traitements à des fins statistiques ou d'amélioration du système d'adressage**, dans le respect des dispositions prévues par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En revanche, la variable **Recense** (dernière année à laquelle l'adresse a éventuellement été recensée) ne peut pas être utilisée suite à la délibération N° 2009-473 du 23 juillet 2009 de la CNIL (en rouge dans le dessin de fichier ci-joint).

La commune n'est pas la seule à pouvoir disposer de son Ril. Toutefois, les communes ne sont pas autorisées à le rediffuser. Il existe en effet un fichier spécifique, appelé « Ril pour diffusion », qui peut être transmis aux organismes ou chercheurs intéressés, y compris à des fins de recherche scientifique ou historique. **Cette mise à disposition du Ril pour diffusion à d'autres organismes doit se faire via une demande à la direction régionale de l'Insee** compétente sur le territoire de la commune (arrêtés du 7 juin 2011 et du 29 janvier 2013).

¹ Permis de construire, fichier d'adresses de La Poste, fichier de la Taxe d'habitation

Dessin du fichier « RIL Millésimé » :

Variable	Début.	Fin	Longueur	Description
NumVoie	1	4	4	Numéro dans la voie (0 pour les adresses non normalisées)
Suffixe	5	8	4	Indice de répétition ou suffixe : BIS, TER, QUA...ou encore A, B...
TypeVoie	9	12	4	Type de voie selon norme DGFIP
LibVoie	13	44	32	Libellé de la voie
Rivoli	45	51	7	Code Rivoli de la voie
Complément	52	83	32	Complément d'adresse
Statut	84	86	3	Catégorie et actualité: habitation active (HAB) ou construction en cours (EC), communauté (CMT), hôtel (HOT), camping (CMP), résidence hôtelière active (RH)
ID_Externe	87	103	17	N° de Permis de construire <u>ou</u> identifiant de la communauté au répertoire des communautés <u>ou</u> identifiant du dernier recensement exhaustif (soit en général celui de 1999) <u>ou</u> à blanc
NbLogement	104	107	4	Nombre de logements habitables à cette adresse pour les habitations actives (HAB) hors accès secondaires, nombre de logements du permis de construire pour les adresses en cours de construction (EC), zéro pour toutes les autres.
Nb_Niveau	108	110	3	Nombre de niveaux
Année	111	114	4	Année de construction
Refcad	115	124	10	Référence cadastrale
Principal	125	125	1	'O' pour OUI s'il s'agit d'un accès principal 'N' pour NON s'il s'agit d'un accès secondaire
iris2008	126	129	4	Code IRIS
Recense	130	133	4	Dernière année à laquelle l'adresse a éventuellement été recensée (vide sinon)
Id_CICN2	134	148	15	Identifiant Insee pour le Ril
X	149	158	10	Valeur de l'abscisse exprimée avec 2 décimales (dans la projection choisie)
Y	159	168	10	Valeur de l'ordonnée exprimée avec 2 décimales (dans la projection choisie)
Obs_Mairie				Observation mairie : champ créé vide et uniquement dans le format Excel